

COMMUNE DE BRIE 09700

Contrat de location de la salle polyvalente à la journée Associations extérieures à la commune.

ENTRE

la Commune de Brie, représentée par son Maire, Isabelle Peyrefitte

ET

Association ou organisation :

Représentée par :

Domiciliée :

Contact téléphonique :

Courriel :

IL A ETE ARRETE ET CONVENU CE QUI SUIIT

Article 1 : La salle polyvalente et ses sanitaires (sans la cuisine) sont mis à disposition gracieusement.

Dates et heures de la mise à disposition :

le _____ à partir de _____ heures
Jusqu'au _____ à _____ heures

Nombre de personnes :

Evénement/occasion :

Article 2 :

Conformément au règlement intérieur, une participation forfaitaire aux frais (électricité, chauffage, ménage) est fixée à :

Du 16 avril au 14 octobre : gratuit

Du 15 octobre au 15 avril : 0 à 4 h : 15 € 4 à 8 h : 30 €

Chèque établi à l'ordre du "Trésor Public".

Article 3 : Responsabilité

Le locataire est responsable de la manifestation qu'il organise et à ce titre, des biens et des personnes pendant l'utilisation de la salle.

Article 4 : Assurance

Les locaux mis à disposition sont assurés par la mairie contre les risques d'incendie.

Le locataire, ci-dessus désigné reste entièrement responsable de toutes les dégradations qui pourraient être occasionnées aux biens pendant la durée de la mise à disposition.

Article 5 : Sécurité et secours

Il est précisé par le Service Sécurité de la Préfecture que la salle ne peut recevoir plus de 202 personnes.

La salle polyvalente ne disposant pas de ligne téléphonique, le détenteur de la location devra se munir d'un téléphone portable pour contacter les secours si besoin.

Un défibrillateur est installé sous le porche de la mairie.
Les modalités d'évacuation sont décrites sur un plan affiché à l'intérieur de la salle.
L'alarme n'est utilisée qu'en cas de nécessité. En cas de déclenchement, le signaler à la remise des clés.
Deux extincteurs sont à disposition aux 2 extrémités de la salle.

Article 6 : Restitution de la salle

Si nécessaire, la salle doit être balayée avant la restitution des clefs.
Le matériel doit être rangé : les chaises empilées, les tables pliées.
Si des anomalies sont constatées, elles doivent être signalées.

J'accepte que tous frais encourus dû à des dommages causés pendant la mise à disposition soient à ma charge.

Je soussigné(e) :
m'engage à respecter les termes de ce contrat.

Fait à Brie, le
Lu et approuvé.

Signature de la personne responsable :

Fait à Brie, le

Le Maire/ou son représentant